

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021, à l'heure habituelle des séances du conseil et par le biais de la plateforme Zoom, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Nathalie Fournier, greffière adjointe, sont également présentes.

**RÉSOLUTION  
NO 135 -21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 mai 2021 et extraordinaire du 25 mai 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 mai 2021 et extraordinaire du 25 mai 2021, tels que rédigés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 136 -21**

**RATIFICATION DES COMPTES**

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 2 juin 2021 et totalisant 928 587,16 \$.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION  
NO 137 -21

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 3 juin 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe fait dépôt du rapport financier de la Ville de Plessisville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, préparé par madame Sarah Gilbert, CPA auditrice, CA, du groupe RDL Thetford/Plessis inc. et du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 15 avril 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION  
NO 138 -21

### RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2020

Monsieur Mario Fortin, maire, fait lecture de son rapport sur les faits saillants du rapport financier de la Ville de Plessisville au 31 décembre 2020, préparé par le vérificateur externe;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil, comme prescrit par le 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de monsieur Mario Fortin, maire, daté du 7 juin 2021 sur les faits saillants du rapport financier de la Ville de Plessisville au 31 décembre 2020 soit publié sur le site Internet de la municipalité.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 139 -21

### EMBAUCHES ESTIVALES ÉTUDIANTS POUR TESTS D'EAU

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

D'EMBAUCHER Antoine Dubé, Derek Nadeau et William Bourque, à titre de salariés étudiants pour effectuer les tests aux jeux d'eau les soirs et les fins de semaine, pour la période du 7 juin 2021 jusqu'à la fermeture des jeux, au taux prévu à la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 140 -21

#### EMBAUCHES ESTIVALES (PISCINE)

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER les personnes mentionnées ci-après pour la période du 24 juin au 18 août 2021, selon les conditions décrites ci-dessous :

#### Piscine municipale

NOM	FONCTION	TAUX HORAIRE
Catherine Demers	surveillante-sauveteuse responsable	17,50 \$
Laurie Demers	surveillante-sauveteuse adjointe à la responsable	16,00 \$
Dafne Ferrer	surveillante-sauveteuse	15,00 \$
William Tellier	surveillant-sauveteur	15,00 \$
Gabrielle Brochu	assistante-surveillante sauveteuse	14,75 \$
Mathieu Marois	assistant-surveillant sauveteur	14,75 \$
Léa Fréchette	responsable de l'accueil	14,50 \$
Nelly Giasson	responsable de l'accueil	14,50 \$
Daphnée Henri	responsable de l'accueil	14,50 \$
Katherine Larouche	kinésiologue	28,00 \$

D'OFFRIR un atelier pour enfants « nager pour survivre » selon les tarifs suivants :

- 5 \$ par enfant;

- 30 \$ supplémentaire pour les non-résidents de la ville de Plessisville et demeurant dans une municipalité n'ayant pas signé une entente en matière de loisir pour l'activité concernée.

Il est de plus résolu de rembourser les coûts de formation de moniteur et sauveteur national aux personnes qui seront de retour pour la saison 2022.

### ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION  
NO 141 -21

NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Denis Beaudoin à titre de directeur général par intérim, à compter de ce jour, pour pourvoir au remplacement de Madame Justine Fecteau pendant son congé de maternité, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

QUE le taux horaire de monsieur Beaudoin soit rémunéré à raison de 40 h de travail, et ce, rétroactivement au 31 mai 2021.

Il est de plus résolu qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 et pour toute la durée de l'intérim, le salaire de monsieur Beaudoin soit ajusté selon les dispositions prévues à l'article 7.03 d) de la Politique des conditions de travail du personnel cadre.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 142 -21

VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL À PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE  
PLACEMENT MANUVIE /FIRST MANULIFE INVESTMENT CORPORATION

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville vende à Première Société de Placement Manuvie /First Manulife Investment Corporation, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 355 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 16 874,1 mètres carrés.

QUE cette vente soit faite avec la garantie légale.

QUE cette vente soit faite pour le prix de 118 118,70 \$, représentant 7 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables (TPS-TVQ) s'il y a lieu, le tout payable comptant à la signature de l'acte de vente.

QUE cette vente soit faite avec possession et occupation à la date de signature de l'acte de vente.

QUE cette vente soit faite aux conditions suivantes :

- L'acquéreur ne pourra exiger du vendeur aucune copie de ses titres de propriété et aucun certificat de recherches.
- L'acquéreur devra s'engager à consentir aux corporations d'utilité publique les servitudes nécessaires pour passer les lignes de distribution, le cas échéant.
- L'acquéreur devra déclarer avoir visité les lieux et s'en déclarer satisfait, qu'il a eu la possibilité d'effectuer des tests concernant la qualité et la toxicité du sol et du sous-sol et qu'il dégage la municipalité de tout dommage relié à la qualité et à la toxicité du sol et du sous-sol.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

- L'acquéreur devra payer les honoraires et déboursés légaux relativement à la préparation et à l'exécution de l'acte de vente notarié, y compris les frais de publication et le coût des copies, dont une pour l'usage du vendeur.

QUE vente soit de plus faite aux conditions spéciales suivantes :

L'acquéreur s'engage et s'oblige à utiliser le lot acquis dans le cadre de l'exploitation de son entreprise située sur les lots 3 773 250 et 5 705 147 du cadastre du Québec, entre autres, et portant l'adresse, 2700 avenue Vallée Plessisville Québec G6L 3N2, à défaut de quoi le vendeur aura le droit d'exiger la rétrocession du terrain vendu en remboursant à l'acquéreur 90 % du prix effectivement payé pour ce terrain et l'acquéreur s'engage, dans un tel cas, à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession; dans une telle alternative, toutes les améliorations faites audit terrain appartiendront au vendeur comme autres dommages liquidés.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

- L'acquéreur s'engage et s'oblige à construire, au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la signature de l'acte de vente notarié, un ou des bâtiments d'une valeur minimale de 3 500 000,00 \$, sur le territoire de la Ville de Plessisville, telle que portée au rôle municipal des valeurs foncières, à défaut de quoi l'acquéreur s'engage à verser au vendeur 8 400,00 \$ à titre de prix de vente additionnel pour chaque tranche de 100 000 \$ d'évaluation en-de ça de la valeur minimale exigée.

- Si l'acquéreur ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature de l'acte de vente notarié, désire vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité du terrain vendu, il devra au préalable l'offrir par écrit au vendeur, au prix effectivement payé pour ce terrain. Le vendeur aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre, pour l'accepter ou la refuser. Cependant, la vente de la totalité du terrain vendu, avec la totalité des lots 3773 250, 5 705 147 et 6 058 151, pourra être faite sans offre préalable au vendeur.

Les conditions ci-dessus mentionnées sont imposées au profit du vendeur, entraînant, dans le cas où il n'en serait pas tenu compte, une annulation pure et simple de la vente au profit du vendeur, sans remboursement autre que le prix effectivement payé pour ce terrain moins dix pour cent (10%). Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à l'immeuble appartiendront au vendeur comme autres dommages liquidés.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou à son défaut, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'acte de vente notarié à intervenir entre les parties et tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 143 -21**

**RACHAT D'UN TERRAIN VENDU À GROUPE VEILLEUX INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a consenti à la vente d'un terrain à Groupe Veilleux Inc., le 26 août 2020 par acte reçu devant Me Lyne Pineault, notaire, et publié sous le numéro 25 636 787;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE cet acte de vente contient une clause spéciale de droit de premier refus en faveur de la Ville, laquelle est valide pour une période de 20 ans à compter de la signature de l'acte de vente notarié;

ATTENDU QUE Groupe Veilleux inc. a fait part de son intention de vendre le terrain à la Ville, dans une lettre datée du 15 avril 2021;

ATTENDU QUE la Ville a un délai de 60 jours, à compter de la réception de cette offre, pour l'accepter ou la refuser.

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville accepte de racheter le terrain vendu à Groupe Veilleux inc. soit le lot 6 355 569 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie de 3 953,5 m<sup>2</sup>, au prix effectivement vendu, soit 31 916,21 \$, plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Mario Fortin, maire, ou à son défaut, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier, greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'acte de vente notarié à intervenir entre les parties et tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 144 -21**

### **DÉCRET NOUVELLES RUES SECTEUR RÉSIDENTIEL LA SAMARE**

ATTENDU l'agrandissement du secteur résidentiel La Samare;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer officiellement une rue et une avenue selon les recommandations du comité chargé de l'application de la politique municipale n° 16 « De désignation et de gestion toponymique » lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

DE DÉCRÉTER les lots suivants, du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, rues publiques sous les appellations indiquées :

Description	Appellation
Une première parcelle longitudinale sud-ouest d'une partie du lot 6 437 341 et; une seconde parcelle longitudinale sud-ouest étant le prolongement de la première parcelle, d'une partie du lot 3 773 546 actuellement en vigueur	rue André-Proulx
Une parcelle longitudinale nord-ouest d'une partie du lot 6 437 341	avenue de la Jeunesse

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 145 -21

#### ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une aide financière de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au printemps 2019, dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (PMIC), entourant la réalisation d'un plan d'action en adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres sur invitation réalisé à l'automne 2019, la firme SNC-Lavalin a décroché le contrat de réalisation du plan dudit plan d'action afin de doter la municipalité d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques efficace, cohérente et réaliste en regard des particularités géographiques et socioéconomiques;

ATTENDU le rapport final produit par SNC-Lavalin a été révisé et approuvé par les intervenants qui y ont contribué, soit la directrice générale, le directeur du développement durable, le directeur de la sécurité publique et la chargée de projets à la direction générale et directrice de la vie citoyenne;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le plan d'action en adaptation aux changements climatiques, préparé par messieurs Simon Piché et Jean-Luc Allard, ingénieurs, de la firme SNC-Lavalin le 9 avril 2021, afin de mettre de l'avant les actions qui y sont proposées.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 146 -21

#### NOMINATION REPRÉSENTANT VILLE SUR LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA MRC

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

DE NOMMER madame Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne, comme représentante de la Ville pour siéger sur le comité de suivi du plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC de L'Érable, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur du service du développement durable au sein de la municipalité.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 147 -21

#### **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023 - VERSION 3 CORRIGÉE INCLUANT LES COÛTS DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES DE L'AVENUE SAINT-ÉDOUARD ET DE LA RUE DUPUIS**

ATTENDU que la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à notre municipalité.

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

D'APPROUVER le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 (corrigée) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est de plus résolu d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 (corrigée), dossier no 1132040, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION  
NO 148 -21

### MODIFICATION À LA CONVENTION DE SUBVENTION VISANT LE PROJET FMV15384 CARACTÉRISATION DE SITES CONTAMINÉS

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a conclu une convention de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le 22 mars 2018, pour l'étude de caractérisation de sites contaminés (évaluations environnementales de sites - phase II);

ATTENDU QUE la FCM et la Ville de Plessisville souhaitent modifier la convention de subvention pour permettre un report de l'échéance de production de la reddition de comptes;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Marie-Pierre Paquette, chargée de projet à la direction générale, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville la lettre de modification de la convention de subvention visant le projet FMV15384 Caractérisation de sites contaminés (évaluations environnementales de site - Phase II), afin de modifier les articles 1, 2 et l'annexe B de ladite convention, le tout comme plus précisément mentionné dans le document signé par la FCM, le 28 avril 2021. Ces modifications sont en vigueur rétroactivement à la date de la lettre de convention, soit le 20 avril 2021.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 149 -21

### LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR - 1ER AVRIL 2017 AU 1ER AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Plessisville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-86-973 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 209 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Plessisville y a investi une quote-part de 10 369 \$ représentant 62,76098 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

#### 5. LIBÉRATION DES FONDS

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Plessisville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Plessisville demande que le reliquat de 131 796,81 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Plessisville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Plessisville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2018;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 150 -21**

**FOURNITURE DIÉSEL**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 17 mai 2021 à 10 h 30, pour la fourniture d'essence diesel;

ATTENDU QUE la soumission de Énergie Sonic inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Énergie Sonic inc. pour la fourniture d'essence diesel, pour la période du 25 juillet 2021 au 23 juillet 2022, selon une marge de profit du fournisseur de 0,0600 \$/litre, ce qui représente un coût de contrat estimé à 50 862 \$, excluant les taxes applicables, basé sur une consommation moyenne annuelle, le tout conformément à la soumission reçue.

**A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 151 -21**

### **FOURNITURE D'ESSENCE 2021-2023**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 21 mai 2021 à 9 h 30 pour la fourniture de carburant (essence) pour les véhicules de la Ville de Plessisville, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023 ;

ATTENDU que la soumission de Magasin CO-OP de Plessisville « Dépanneur COOP Boni-Soir /SONIC ») s'avère la plus avantageuse et conforme.

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Magasin CO-OP de Plessisville « Dépanneur COOP Boni-Soir /SONIC ») pour la fourniture de carburant (essence) pour les véhicules de la Ville de Plessisville, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023, selon un escompte de 5,5 % du prix affiché à la pompe, soit 3 % de la part de « SONIC » sur la carte et 2,5 % sous forme de ristourne annuelle, le tout conformément à la soumission reçue.

**A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 152 -21**

### **APPROPRIATION DE FONDS - DISPOSITION DES BOUES**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 150 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice de la réserve financière « Fonds pour disposition des boues et réparations majeures » pour augmenter la réserve.

**A D O P T É E**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION  
NO 153 -21

**APPROPRIATION DE FONDS - FACTURATION PAROISSE**

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 74 157 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice de la réserve financière « Fonds et disposition des boues » représentant la portion facturée à la Paroisse en 2020.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 154 -21

**DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE (1723 À 1743, RUE SAINT-CALIXTE)**

ATTENDU la demande de permis présentée par Développement Olymbec inc. pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1723 à 1743, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 20 mai 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par Développement Olymbec inc. pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1723 à 1743, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 mai 2021.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 155 -21

**DEMANDE DE PERMIS PATRIMOINE BÂTI (2133, AVENUE SAINT-LOUIS)**

ATTENDU la demande de permis présentée par monsieur Sébastien Roy et madame Sylvie Guilbault pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 2133, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 20 mai 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par monsieur Sébastien Roy et madame Sylvie Guilbault pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 2133, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 « Sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 mai 2021.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION NO 156 -21

#### PARTENARIAT AVEC DEK HOCKEY PLESSISVILLE INC. ET POLYVALENTE LA SAMARE - VENTE DE BANDES

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des surfaces de dek hockey situées sur les terrains du parc sportif derrière la Polyvalente La Samare;

ATTENDU la demande conjointe de partenariat de Dek hockey Plessisville inc. et de la Polyvalente La Samare présentée à la Ville le 26 avril 2021 pour la vente de publicité sur les bandes des surfaces de dek hockey;

ATTENDU QU'il est opportun de former un comité sur lequel siègera un membre de chaque organisation pour voir à la gestion des fonds amassés grâce à la vente de bandes, nécessitant minimalement une rencontre par année;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de partenariat présentée par Dek hockey Plessisville inc. et la Polyvalente La Samare le 26 avril 2021 pour la vente de publicité sur les bandes des surfaces de dek hockey situées au parc sportif.

DE NOMMER monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller, et la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive à titre de représentants de la Ville pour former le comité de gestion qui devra se réunir au moins une (1) fois par année afin de:

- prendre connaissance des revenus annuels;
- lister les projets requis au parc sportif, pour le bien de la clientèle des 3 organisations;
- éviter une compétition avec les commanditaires à l'amphithéâtre;
- s'assurer que toutes les sommes soient réinvesties réellement dans les 4 sphères mentionnées plus bas. Une reddition de compte pourra être exigée avec le détail des revenus et l'endroit où l'argent est réinvesti comme suit:

1. dans le développement du dek hockey et du hockey scolaire;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

2. dans l'aménagement des infrastructures actuelles et à venir (au dek hockey et à la polyvalente);
3. dans les projets de la polyvalente La Samare;
4. sur les terrains de la polyvalente La Samare et du parc sportif.

Il est de plus résolu de confier la gestion du programme de vente de publicité des bandes des surfaces de dek hockey à Dek Hockey Plessisville inc.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 157 -21**

#### **LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT - JOURS FÉRIÉS PENDANT L'HORAIRE D'ÉTÉ**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Justine Fecteau, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Plessisville et le Syndicat national des employés municipaux de Plessisville, visant à modifier l'article 11 de la convention collective signée le 25 novembre 2019, relative aux heures de travail pendant l'horaire d'été.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 158 -21**

#### **CONTRAT COMMANDITAIRES À L'AMPHITHÉÂTRE LÉO-PAUL-BOUTIN**

ATTENDU les protocoles d'ententes intervenus entre la Ville de Plessisville et différents partenaires entreprises dans le cadre de la campagne de souscription pour la modernisation de l'aréna Léo-Paul-Boutin en 2015, lesquels sont venus à échéance en 2020;

ATTENDU QUE les protocoles signés prévoyaient un rabais de 20 % sur le renouvellement de l'entente pour les cinq (5) prochaines années;

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville a offert une année de visibilité gratuite à tous les commanditaires qui ont participé pour une durée de cinq (5) ans à la campagne de souscription pour la modernisation de l'aréna Léo-Paul-Boutin, soit la saison 2020-2021, selon les mêmes conditions, afin d'aider les partenaires dans leur relance économique;

ATTENDU que les partenaires entreprises ont un droit de premier refus pour le renouvellement de l'entente pour les 5 années suivantes;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir de nouvelles ententes pour les 5 prochaines années en offrant un rabais de 50 % aux partenaires entreprises qui désirent poursuivre leur partenariat, pour alléger leur fardeau monétaire;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, les protocoles d'ententes à intervenir avec les différents partenaires entreprises actuels de l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, qui désirent renouveler ledit protocole.

**A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 159 -21**

**LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS, AMPHITHÉÂTRE, CASES ET CARREFOUR**

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive à signer les contrats de location des plateaux sportifs, de l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin et de locations de cases.

D'AUTORISER la coordonnatrice au développement et au rayonnement et la coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive à signer les contrats de location du Carrefour de L'Érable.

Il est de plus résolu que les tarifs de location soient établis selon le Règlement relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville en vigueur à la signature des présentes.

**A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 160 -21**

**TRAVAUX DE RACCORDS D'EAU**

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le service des travaux publics à procéder aux travaux de raccords pour permettre le branchement d'arrosiers aux abreuvoirs des écoles Jean-Rivard et Sainte-Famille et du parc sportif ainsi qu'à l'installation d'une conduite d'eau permanente sur le site des Incroyables comestibles, situé au Carrefour de L'Érable.

Il est de plus résolu que les coûts reliés à ces travaux soient assumés par la municipalité.

**A D O P T É E**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION  
NO 161 -21

**EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Annie Payer, à compter du 19 juillet 2021, au poste de greffière et greffière adjointe à la cour municipale, selon les conditions de travail prévues à la POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE – 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2024, classe 8, échelon 5 jusqu'au 31 décembre 2021 et échelon 6 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

DE CONSENTIR à madame Payer deux (2) semaines de vacances rémunérées, pour l'année 2021, et quatre (4) semaines de vacances rémunérées, pour l'année 2022, selon son salaire régulier. Dès 2023, le pourcentage de vacances annuelles sera de 8 % du salaire gagné l'année précédente.

Il est de plus résolu de lui reconnaître une (1) année de service continu d'ancienneté complétée au 31 décembre 2020 et quatre (4) années de service continu d'ancienneté complétées au 31 décembre 2021, en vertu de la clause 8 de ladite politique (vacances annuelles).

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 162 -21

**ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'URBANISME**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement « Modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme ».

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 163 -21

**ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement « Sur les usages conditionnels ».

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1782 ET 1783

La greffière adjointe mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 1782 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage, afin d'y introduire des modifications de concordance découlant du règlement numéro 361 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable » et 1783 « Sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

Elle fait également mention des changements apportés audit projet de règlement 1783. Des ajouts ont été faits pour tenir compte de la concordance administrative avec les autres règlements d'urbanisme. Ces changements sont plus précisément des précisions qui n'ont aucun impact sur le fond du règlement. Certains textes ont été supprimés, car il s'agissait de doublon avec d'autres règlements;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1782 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage, afin d'y introduire des modifications de concordance découlant du règlement numéro 361 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable » et le règlement n° 1783 « Sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » .

**ÉRIODE DE QUESTIONS**, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 27.

---

GREFFIÈRE ADJOINTE

---

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE